Versement mobilité régional et rural (VMRR)*

Préambule

L'article 118 de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 prévoit la création d'un nouveau versement mis en œuvre par délibération du conseil régional de métropole, ou de l'organe délibérant de la collectivité de Corse et destiné au financement des services de mobilité : ***le versement mobilité régional et rural*** *(VMRR).*

La région Ile-de-France et les départements d'outre-mer ne sont pas concernés.

La délibération fixe le ***taux de ce prélèvement dans la limite de 0,15 % ainsi que la date de sa mise en œuvre.***

En 2025, deux régions ont décidé par délibération de mettre en œuvre le VMRR :

- *La région Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1er juillet 2025,*
- *La région Occitanie à compter du 1er novembre 2025, pour une partie des EPCI de son territoire*
- *La région Bretagne à compter du 1er janvier 2026.Dans cette région, il a été toutefois décidé de faire bénéficier certaines entreprises d'un taux réduit de 0,08 % sur la base de critères similaires à ceux prévus en Occitanie. Cela concerne 19 intercommunalités.*
- *La Région Centre - Val de Loire à partir du 1er janvier 2026.*

Sont assujettis à ce prélèvement tous les employeurs privés ou publics ***qui emploient 11 salariés et plus dans le ressort de la région où est institué le VMRR.***

Mise en place

A partir de la mise à jour de septembre 2025, il sera indispensable de mettre en place cette nouvelle procédure. En effet l'ancienne procédure ne fonctionnera plus.

Le principe de fonctionnement est identique aux autres cotisations transport :

- Une liste de taux et valeurs spécifique pour le VMRR (TX_TRANSPVMRR)
- Une valeur par défaut du taux VMRR dans chaque section
- Un taux de VMRR dans chaque contrat

Contrairement à la procédure que nous avions proposé en juillet 2025, cette procédure permet de rendre indépendante la cotisation VMRR. En effet, chacune des cotisations transport peut être dûe indépendamment des autres, toujours en fonction du code Insee. Il y a aussi certaines associations qui sont exonérées.

Gestionnaire de rubrique

Passer à la version du gestionnaire de rubrique 90.

Cela permet de mettre à jour la rubrique de cotisation TRANSPVMRR.

Un additif est paru indiquant qu'il faut utilise le gestionnaire de rubriques 91.

Initialisation

Afin de mettre en place rapidement le VMRR, deux outils sont mis en place qui ne sont accessibles qu'en mode administrateur (voir en fin du présent document).

Vous pouvez soit utiliser ces outils, soit codifier manuellement :

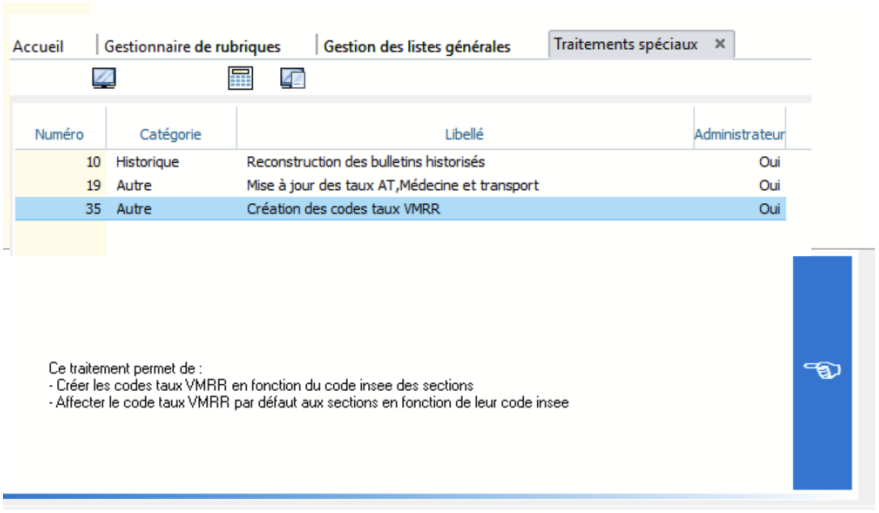
- Création des codes taux VMRR (Cf. Liste des taux et valeurs)
- Affectation des codes aux contrats concernés

Il n'est pas conseillé de faire l'initialisation dès la mise à jour, si vous n'êtes pas concernés. Aujourd'hui, seule la région PACA est concernée. En octobre, ce sera le tour de l'Occitanie. Si c'est votre cas, ne faites pas l'initialisation tout de suite, les outils ne cela ne fonctionneront pas car nous n'avons pas encore la liste des codes Insee concernés.

> Lorsque tous les contrats sont créés sur une seule section, on peut se dire que le taux par défaut de la section siège ne sera pas applicable à tous les contrats. En réalité, le taux à appliquer est celui de la section géographique et non pas celui de la section d'affectation du contrat. Nombre de clients font l'erreur de ne pas renseigner correctement la section géographique.

Par conséquent, lorsque l'on modifie la section géographique, le programme propose de modifier, le cas échéant, les codes des taux de transport en fonction de la section choisie.

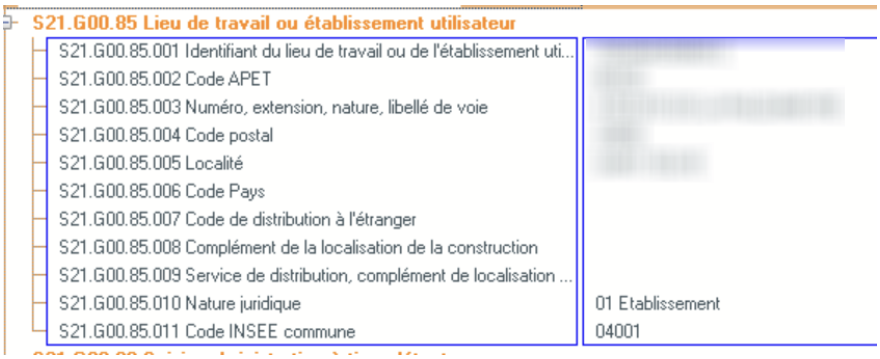
Les outils sont visibles dans le menu Administrateur/Traitements spéciaux



Création des codes taux VMRR

Ce traitement permet de créer les code taux VMRR en fonction du code Insee de chaque section.

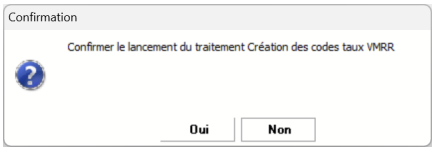
Pour rappel, le code Insee est indiqué dans le bloc 85 du paramétrage DSN :



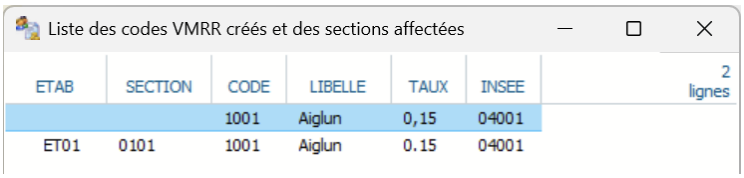
> Si vous modifiez le code Insee, il est conseillé de sortir du programme avant de lancer les traitements suivants

A la suite du traitement, le programme affecte le taux par défaut dans chaque section.

Pour lancer le traitement, double cliquez sur l'item.

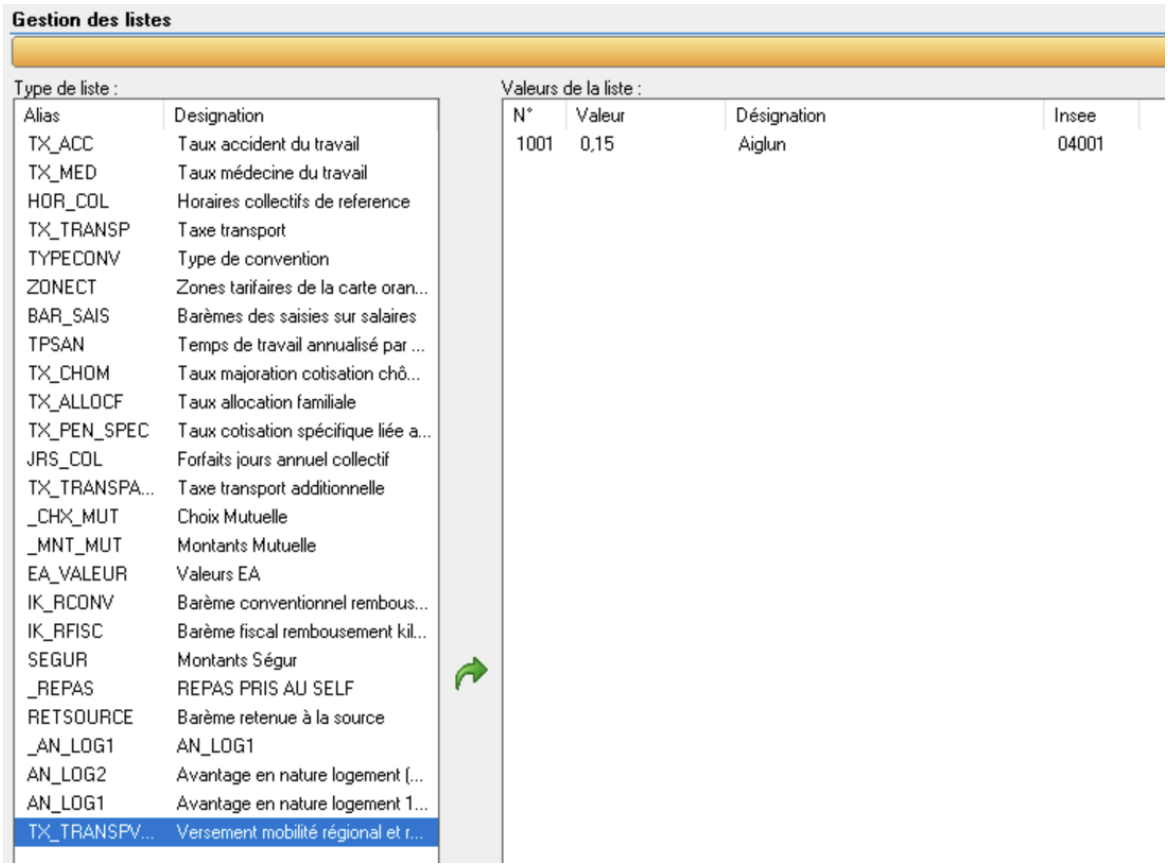


A l'issue du traitement, le programme affiche la liste des codes VMRR créés et la liste des sections affectées



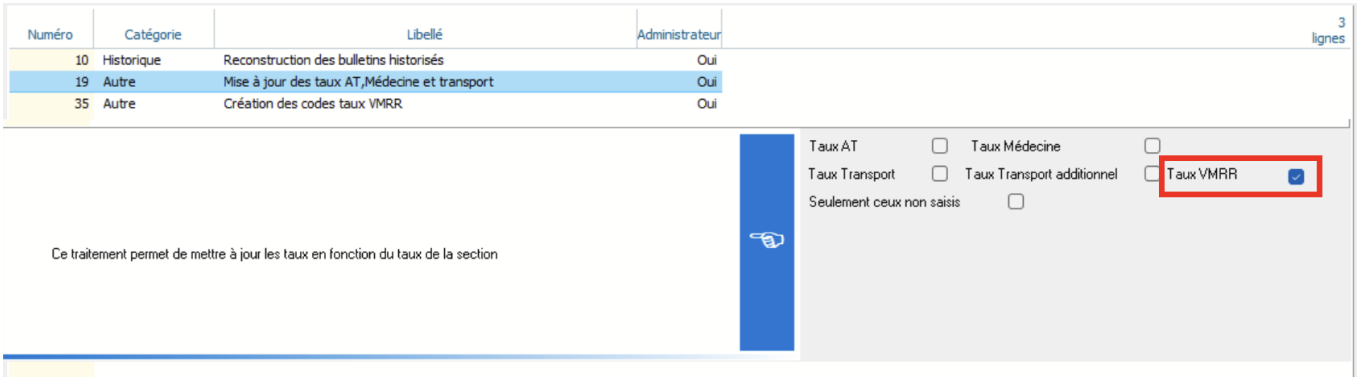
> Ici, la première ligne (sans les codes établissement/section) indique le taux créé. La deuxième ligne indique que le programme a affecté le code 1001 à la section 0101.

On retrouve la liste des codes créés dans le menu Liste des taux et valeurs l'acronyme de la liste est TX_TRANSPVMRR



Mise à jour des contrats en fonction de la valeur par défaut des sections

Ce deuxième outil va permettre d'affecter le code taux correspondant à l'établissement/section du contrat



Cochez au préalable la case Taux VMRR. Puis double cliquez sur la ligne Mise à jour des taux AT, médecine et transport.

Confirmez le traitement.

A l'issue du traitement, la liste des contrats modifiés seront affichés.

Liste des contrats modifiés

TYPE	CODE	TAUX	ETAB	SECTION	MATRICULE	CONTRAT
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012658	1.1.1
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012647	1.1.2
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012519	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012302	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012614	1.1.1
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012202	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012206	1.1.1
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012411	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012629	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012523	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012306	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	041117	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012204	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012419	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0101	012525	1.1.0

Seuls les contrats actifs au 1er juillet 2025 seront affectés par cette modification.

> Pour les assistant(e)s maternels, le taux VMRR est celui du domicile. Par conséquent, il sera sans doute nécessaire d'ajuster le code taux dans le contrat pour ces cas là.

Codification

La mise à jour du gestionnaire de rubrique version 90 contient la modification du taux de la cotisation TRANSPVMRR

```
LISTEGEN(TX_TRANSPVMRR;CONSTANTE(CONTRAT.TAUX_TAXETRANSPORTVMRR))
```

Son assiette est égale à BC_BRUTURSSAF

Le taux est égal au taux de la liste TX_TRANSPVMRR correspondant au code indiqué dans la fiche contrat (CONSTANTE(CONTRAT.TAUX_TAXETRANSPORTVMRR)).

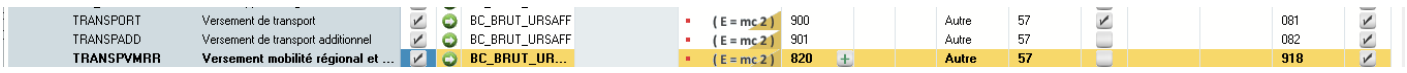
Contrairement à la rubrique précédente, il s'agira d'indiquer le taux dans le gestionnaire de régimes et de l'affecter au régime des médecins à taux réduit.

Ajouter la rubrique TRANSPVMRR dans le gestionnaire de régimes

La rubrique doit être ajoutée pour chaque régime soumis.

La codification doit être la suivante :

- Code CTP : 820
- Qualifiant : Autre
- Base assujettie : 57
- Code cotisation : 918



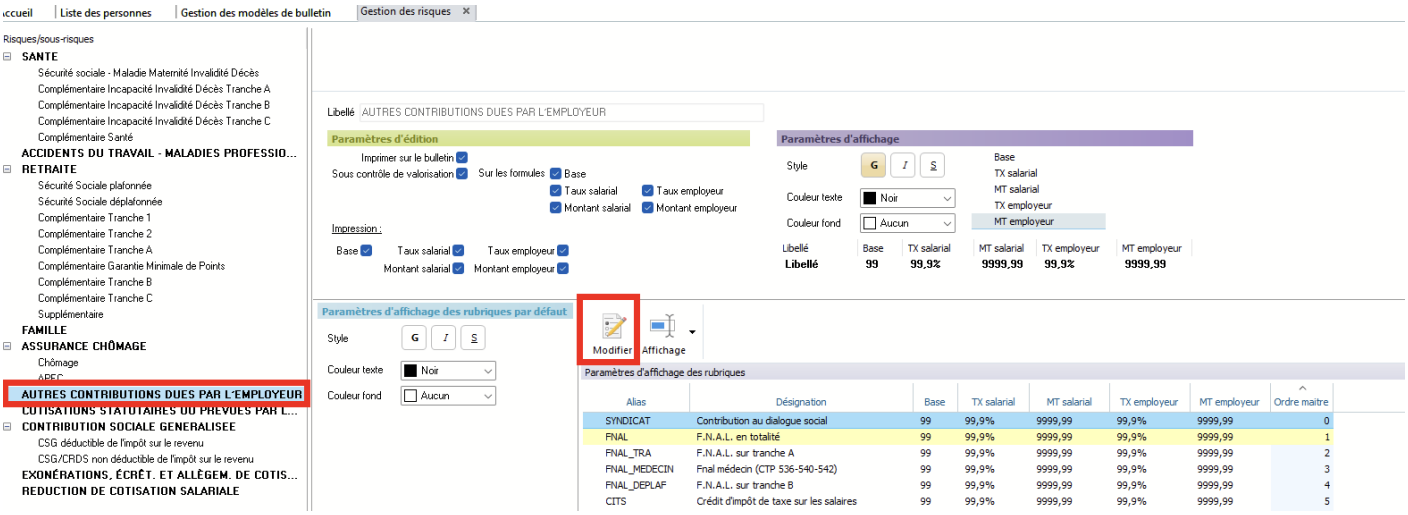
Pour le VMRR à taux réduit, veuillez vous référer au paragraphe correspondant : https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/versement-mobilite-regional-et-rural-vmrr#bkmrk-budget-2026

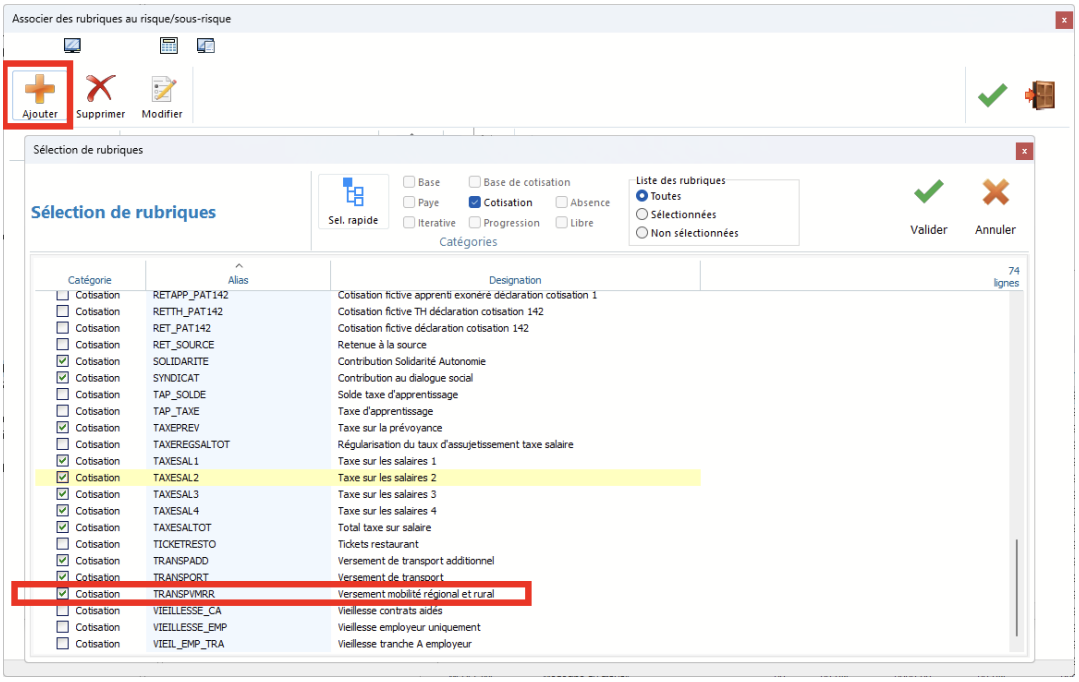
Modification du paramétrage du bulletin

Vous pouvez changer l'ordre des tris dans paramétrage des bulletins afin de replacer la rubrique avec les autres rubriques de transport.

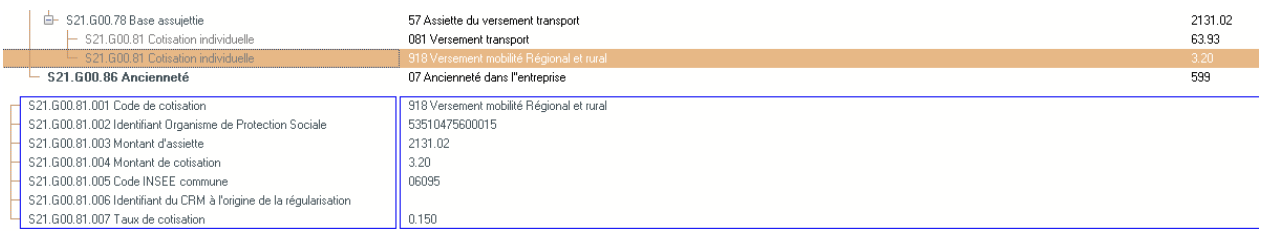
Mais il faut surtout ne pas oublier d'ajouter la rubrique dans le bulletin simplifié :

- Cliquez sur le bouton  dans l'écran paramètre des bulletins (menu autres paramètres).
- Cliquez sur le risque AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR puis sur le bouton modifier sur la droite
- Puis dans la nouvelle fenêtre cliquez sur ajouter et cochez la rubrique TRANSPVMRR (et TRANSPVMRRMED si nécessaire)

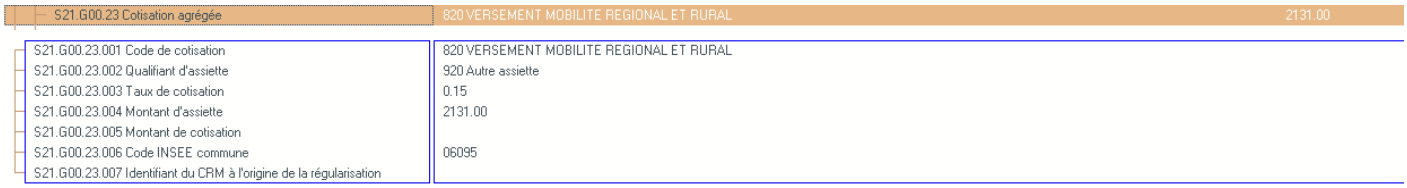




En DSN, la cotisation VMRR s'ajoute au bloc 78 code 57 :



Et également dans le bloc 23 au niveau agrégé

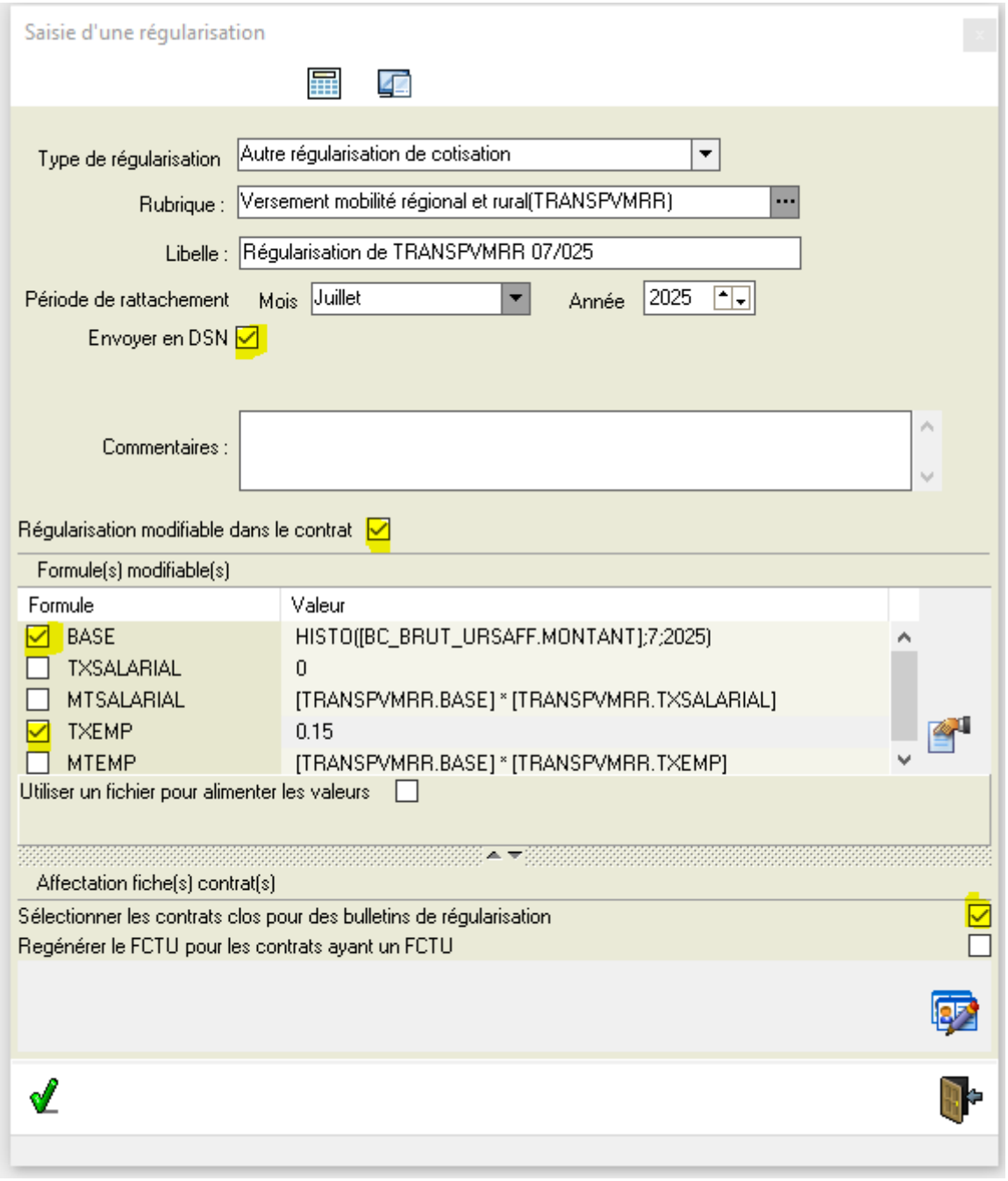


Régularisation

Il est probable que nombre d'entre vous n'ont pas mis en place la VMRR dès juillet 2025. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation. Pour chaque mois, deux régularisations sont à effectuer, une pour les contrats clos, l'autre pour les contrats actifs.

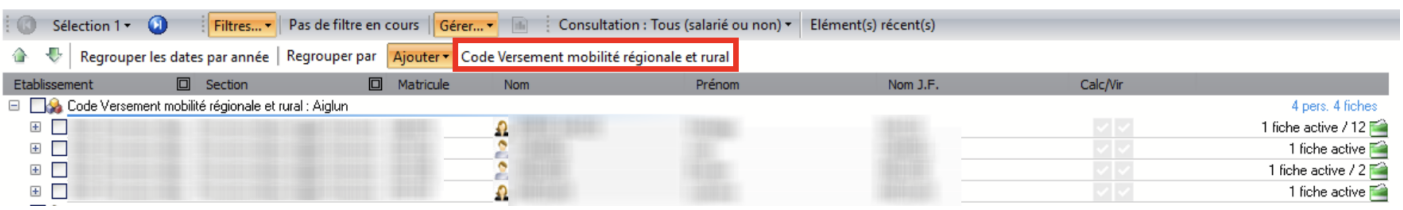
Dans le menu Traitements cliquez sur l'item Gestion des réguls.

Créer une nouvelle régularisation comme suit



> Bien que cela ne soit pas fait dans la copie d'écran, penser à cocher la case *Régularisation modifiable dans le contrat*, elle permet d'intervenir sur la régularisation contrat par contrat plutôt que tout tout retraiter en cas de modification de la requête.

Pour sélectionner facilement les contrats, utilisez le regroupement par code VMRR

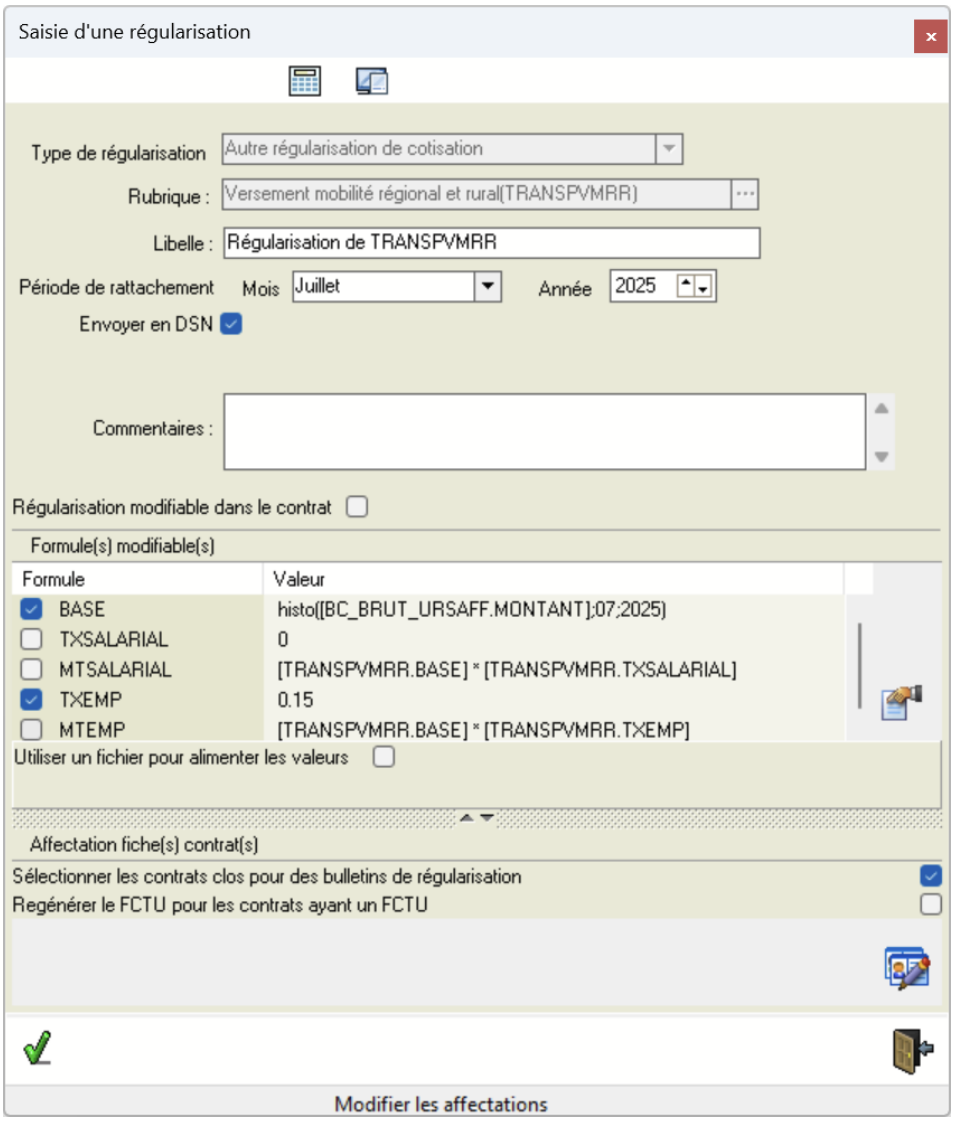


Renouvelez l’opération, cette fois, il est nécessaire de cocher la case BASE et de rentrer la formule :

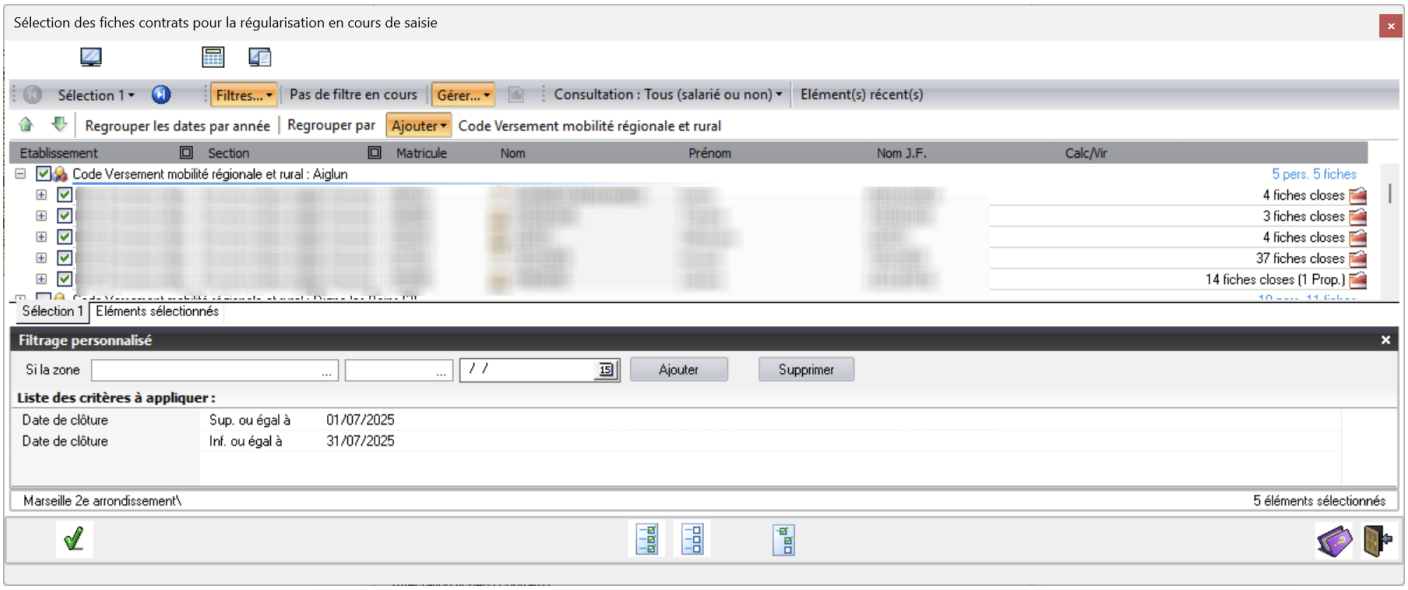
```
histo([BC_BRUT_URSAFF.MONTANT];07;2025)
```

Indiquez également le taux de 0.15.

Enfin cochez la case *Sélectionnez les contrat clos.* Il n'est pas nécessaire de regénérer les FCTU car ceux ci ne sont pas concernés par la taxe transports



Pour la sélection des contrats, utilisez le regroupement par code VMRR, mais également les filtres personnalisés afin de restreindre les contrats clôturés dans la période désiré



Dans le calcul de paye global, cochez la case inclure les bulletin de régularisations.

PL_JRSEMPLOI	Nombre de jour de la période d'emploi					
PL_PLAFONDMENS	Plafond mensuel du mois					
TRANSPVMRR	*Régularisation de TRANSPVMRR*	*1127,70*			*0,15%*	*-1,69*
TOTAL_COTIS	Total des cotisations et contributions			0,00		-1,69
PAS_NETFISCPOT	Net fiscal potentiel					
PAS_NETFISC	Net fiscal					
NETIMP	Net imposable					
PAS_NETAVANT	**Net à payer avant impôt sur le revenu**			**0,00**		
PAS_PRELEV	Impôt prélevé à la source - Taux personnalisé	0,00	0,00%	0,00		
NET	Net à payer			0,00		

> Dans le bulletin de régularisation, il est possible de voir apparaitre la cotisation taxe sur les salaires. C'est normal, il s'agit des ajustements de taxe sur les salaires.

VMRR à taux réduit

Pour mettre en place le VMRR à taux réduit (pour les médecins par exemple), pas de procédure automatique, voici comment procéder.

> Le gestionnaire de rubrique doit être à la version 92

Tout d'abord, il faut renseigner les taux à utiliser dans la liste des taux et valeur TX_TRANSPVMRR (la même que pour la VMRR classique). Mettre un libellé explicite.

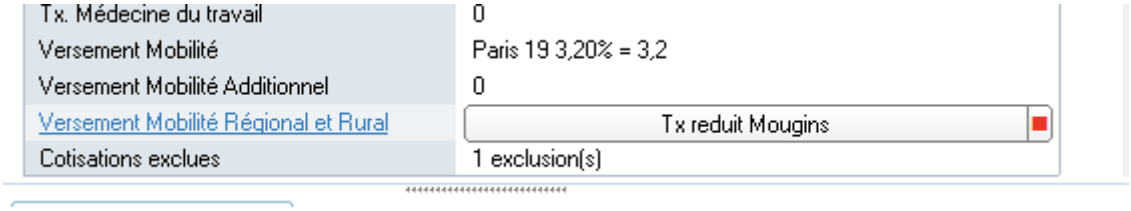
Valeurs de la liste :

N°	Valeur	Désignation	Insee
1001	0,15	Mouans-Sartoux	06084
1002	0,15	Mougins	06085
2001	0,12	Tx Réduit Mouans Sartoux	06084
2002	0,12	Tx reduit Mougins	06085

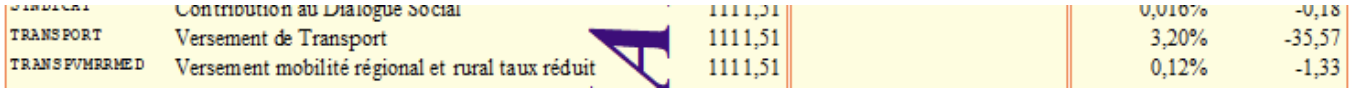
Ajouter la rubrique TRANSPVMRRMED dans le gestionnaire de régime pour le régime concerné. Le CTP à utiliser est le 822, le code assiette et le code cotisation sont identiques c'est à dire 57 et 918.



Dans le contrat, choisissez le taux adéquat dans le choix du taux VMRR



Éditez le bulletin :



Vérifiez la DSN



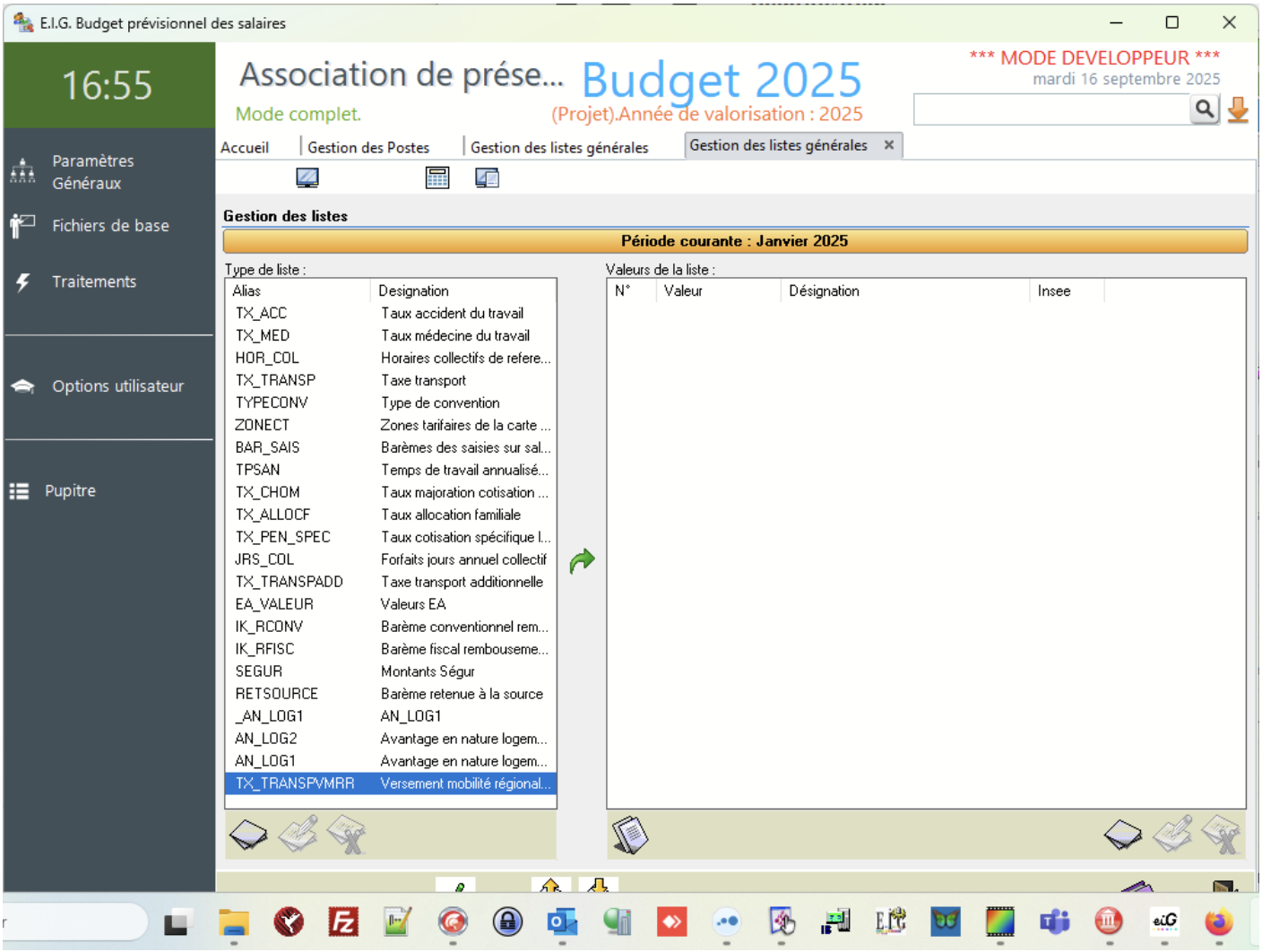
VMRR et ZRR

Dans le gestionnaire de rubrique 94, des rubriques ont été créées afin de calculer les réductions ZRR relatives au transport additionnel et au VMRR.

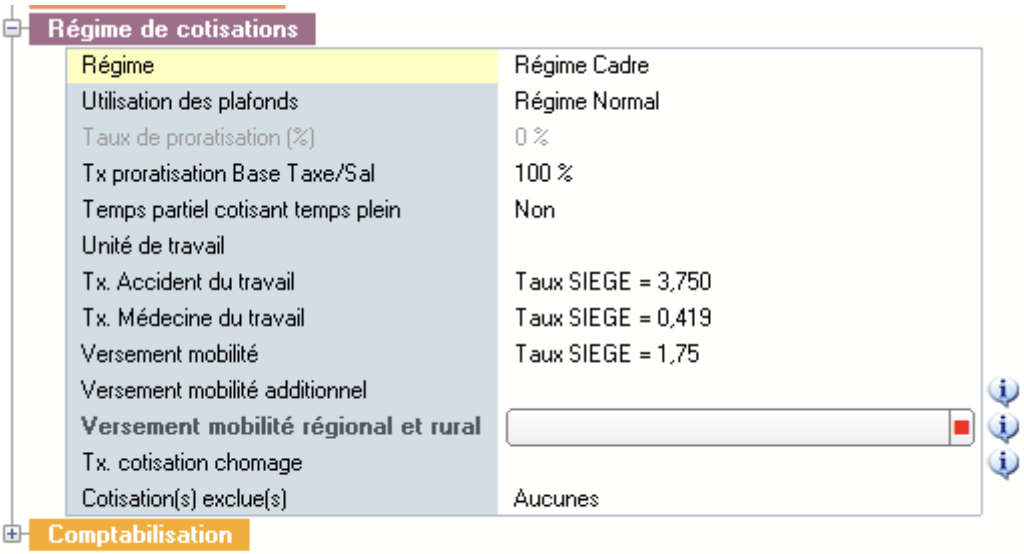
Pour les utiliser, il suffit d'ajouter les rubriques de cotisation REDZRRTRANSADD et REDZRRVMRR dans le gestionnaire de régime de la même manière que les autres rubriques de réduction.

Budget 2026

En ce qui concerne le budget, la liste TX_TRANSPVMRR est mise à disposition. En revanche, il va falloir créer manuellement les codes. Vous pouvez vous aider des codes qui ont été créés dans la paye.



De même dans la fiche budgétaire, la zone Taux VMRR est disponible à la saisie.



Activation par l'administrateur EIG

Génération - Activation générale

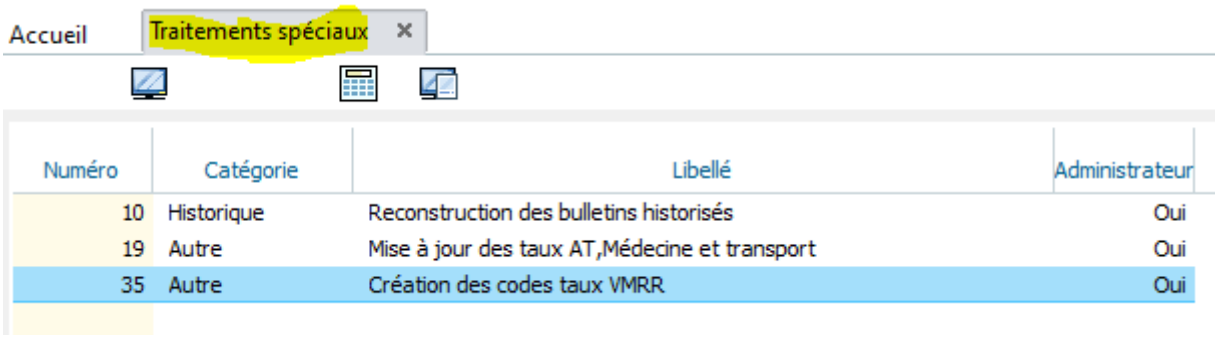
Il convient d'être connecté en "Administrateur (EIG) :



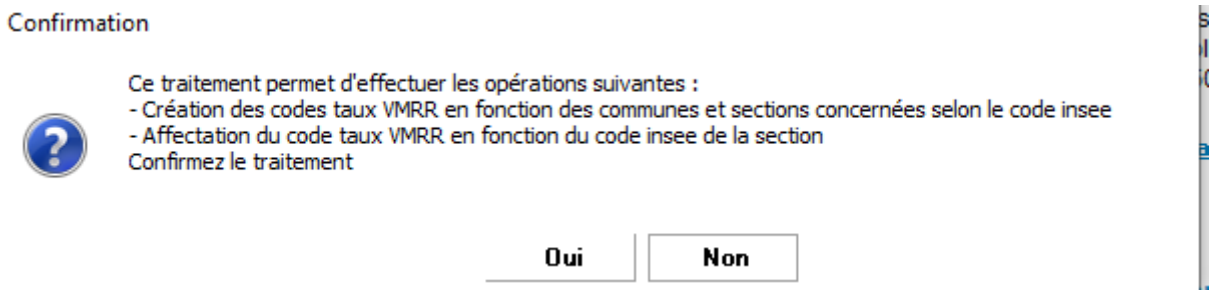
Le menu "Administrateur" doit raître. Dans ce menu, il faut utiliser l'option "Traitements spéciaux" illustrée par l'icône 

.

Une fois cette option activée, il faut sélectionner le troisième choix :



Et effectuer un double-clic sur ce choix : le programme vous demande :



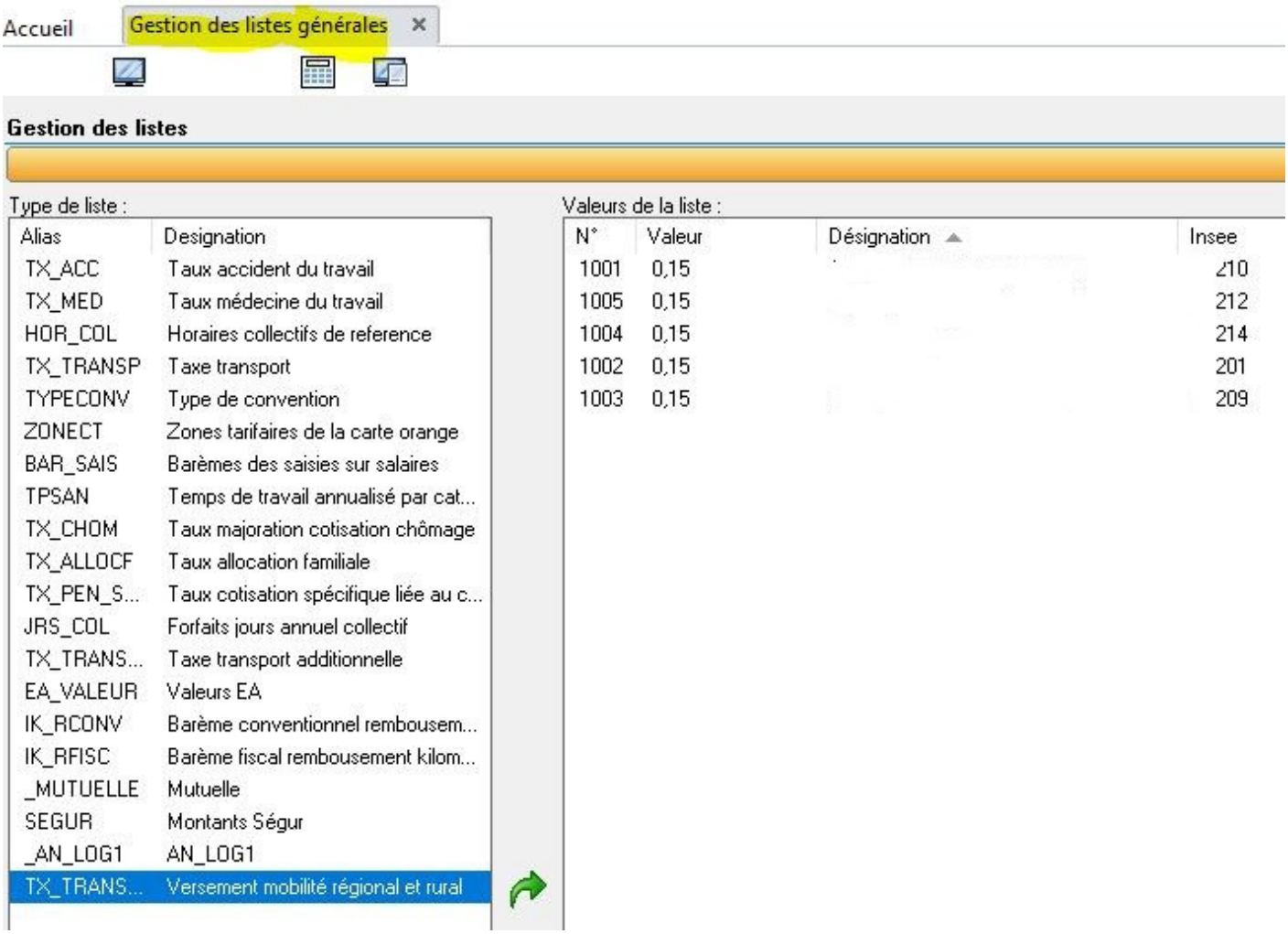
A la fin de l'intervention, le programme affiche la liste des codes établissements/sections avec leur commune et leur code INSEE ainsi qu le taux VMRR attribué :

Liste des codes VMRR créés et des sections affectées

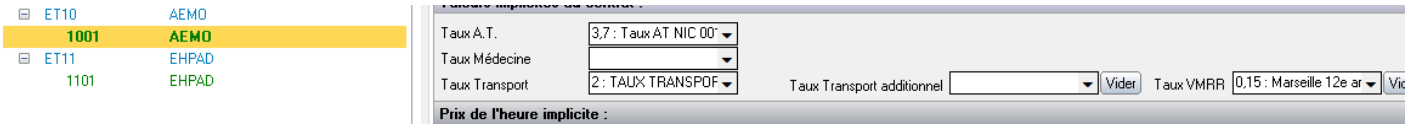
ETAB	SECTION	CODE	LIBELLE	TAUX	INSEE
		1001		0,15	3210
ET01	0100	1001		0.15	3210
		1002		0,15	3201
ET03	0300	1002		0.15	3201
ET04	0400	1001		0.15	3210
ET05	0501	1002		0.15	3201
		1003		0,15	3209
ET06	0601	1003		0.15	3209
		1004		0,15	3214
ET07	0700	1004		0.15	3214
ET09	0900	1001		0.15	3210
ET11	1101	1003		0.15	3209
		1005		0,15	3212
ET10	1001	1005		0.15	3212

Visualisation du résultat

Dans les "Taux et Valeurs" (menu Paramètres Généraux"), une nouvelle liste est ajoutée :

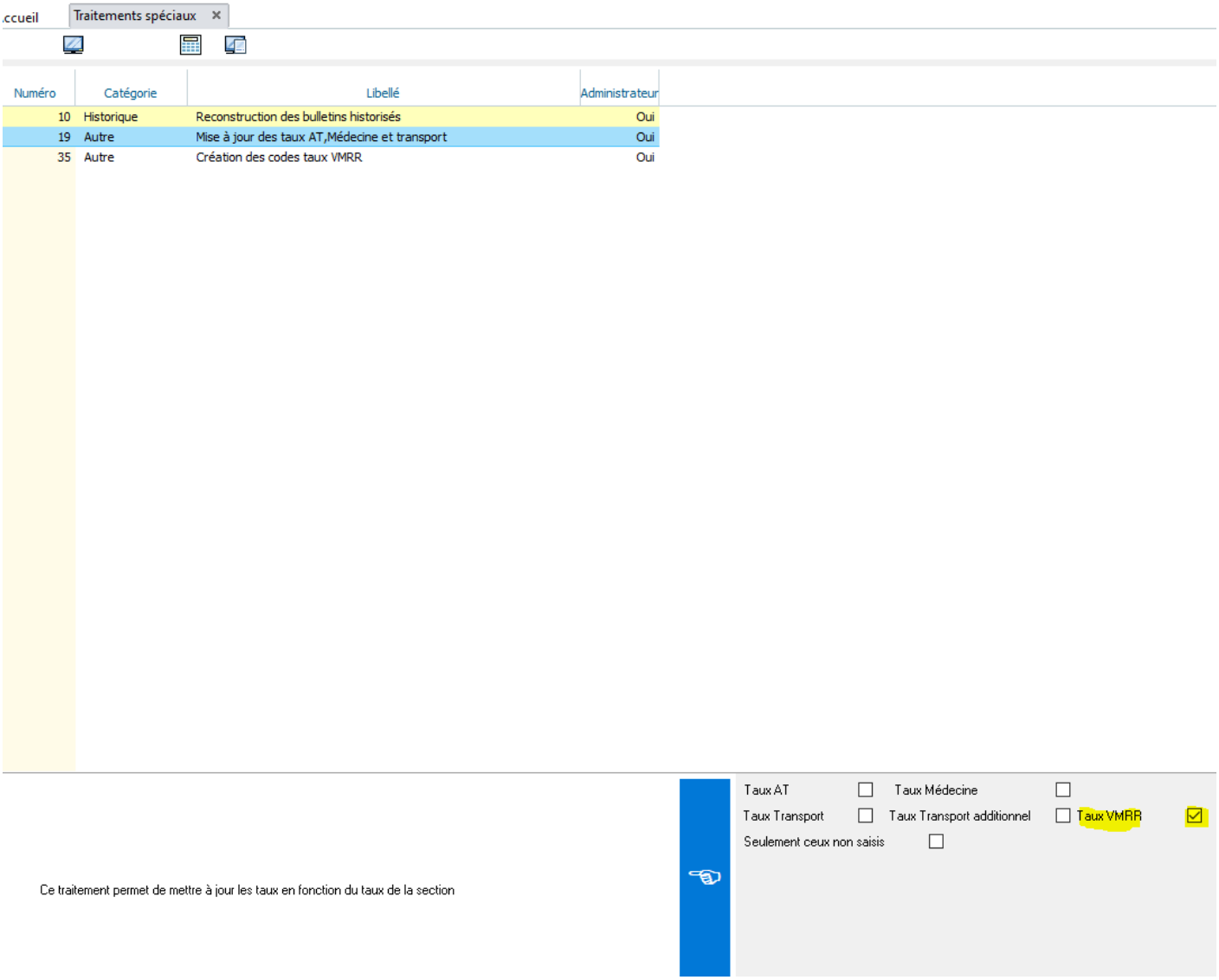


Dans les "Structures" (menu Paramètres Généraux), le taux est codifié pour chaque section :



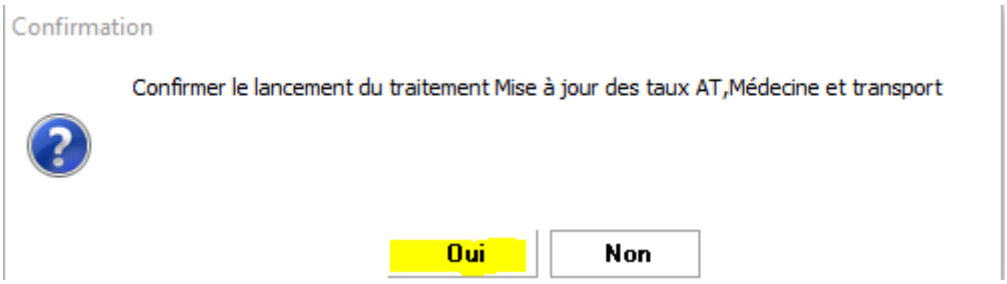
Activation pour les fiches contrats

Il faut retourner dans les "Traitements spéciaux" du menu "Administrateur" et sélectionner le deuxième choix :

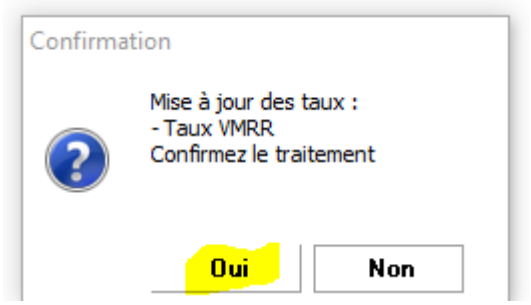


Attention, dans le bas de l'écran, il faut d'abord cocher la case "Taux VMRR".

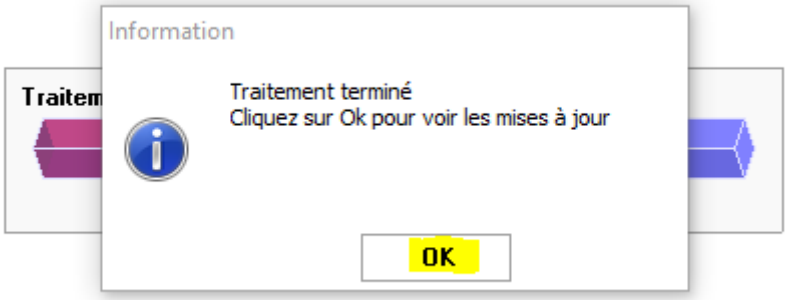
Ensuite faire un double-clic pour exécuter le traitement. Le programme vous demande une confirmation :



Répondre "Oui" et le programme vous demande ;



Répondre "Oui". Le traitement s'exécute et vous en informe :

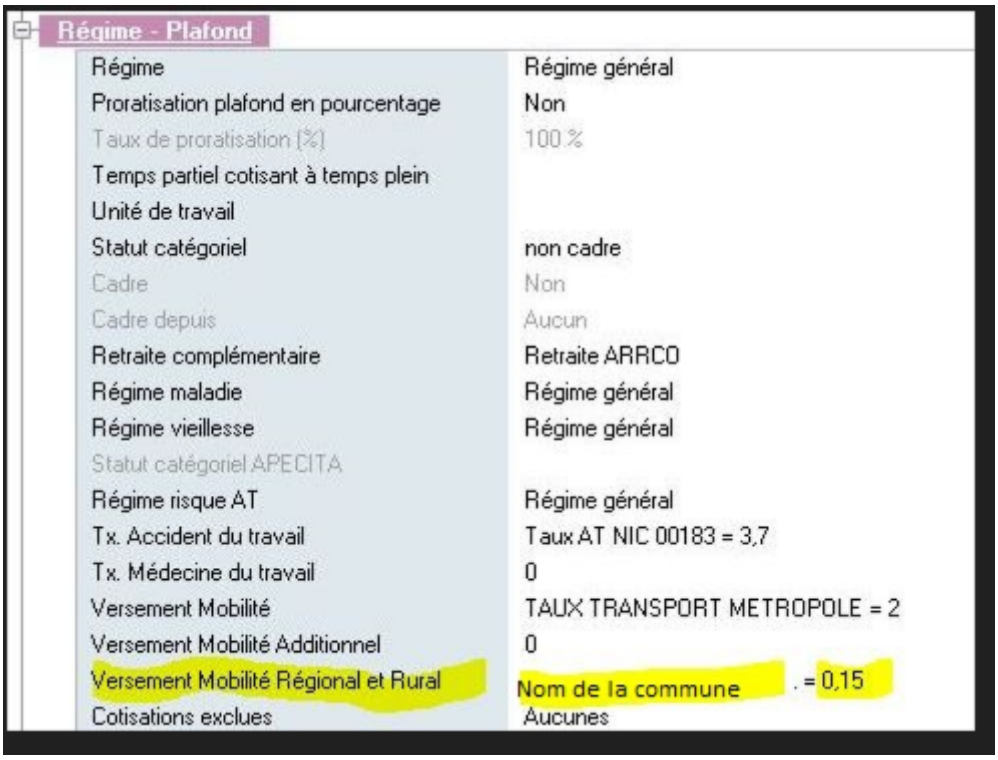


Le programme vous affiche ensuite la liste des matricules et fiches contrats modifiées avec le taux attribué :

Liste des contrats modifiés

TYPE	CODE	TAUX	ETAB	SECTION	ETABGEO	SECTIONGEO	MATRICULE	CONTRA
VMRR	1001	0.15	ET01	0100	ET01	0100	000009	1.2.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0100	ET01	0100	000014	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0100	ET01	0100	000019	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0100	ET01	0100	000145	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0100	ET01	0100	000155	1.2.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0100	ET01	0100	000203	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0100	ET01	0100	000332	1.1.0
VMRR	1001	0.15	ET01	0100	ET01	0100	000395	1.1.0
VMRR	1002	0.15	ET03	0300	ET03	0300	000022	1.1.0
VMRR	1002	0.15	ET03	0300	ET03	0300	000023	1.1.0
VMRR	1002	0.15	ET03	0300	ET03	0300	000026	1.1.0
VMRR	1002	0.15	ET03	0300	ET03	0300	000027	1.1.0
VMRR	1002	0.15	ET03	0300	ET03	0300	000029	1.1.0
VMRR	1002	0.15	ET03	0300	ET03	0300	000036	1.2.0
VMRR	1002	0.15	ET03	0300	ET03	0300	000042	1.1.0
VMRR	1002	0.15	ET03	0300	ET03	0300	000045	1.2.0

La fiche contrat, pavé "Régime - 8"



Le bulletin de paye



Il est utile de positionner la nouvelle rubrique de cotisations sous la rubrique "Versement mobilité, TRANSPORT" par les "Paramètres des bulletins" (menu "Autres paramètres").

Revision #37
Created 2025-08-28 12:22:36 UTC by Valéry HUMEZ

Updated 2026-07-21 14:32:17 UTC by Elodie LUCEYRAN